



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

budget de l'État

Question écrite n° 40578

Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur le récent rapport du Conseil des prélèvements obligatoires (CPO) intitulé « La fiscalité affectée. Constats, enjeux et réformes ». Ce rapport formule différentes propositions dont celle de « rendre obligatoire le transfert annuel des bases fiscales aux tutelles techniques et financières en cas de maintien d'une taxe affectée ou du maintien de sa collecte par une agence ». Il lui demande ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Le recouvrement du produit des taxes affectées à des agences est confié soit à l'administration fiscale, soit directement à l'affectataire de la taxe. Face à l'asymétrie d'information engendrée par le mécanisme d'affectation, un renforcement de la transparence entre l'affectataire et sa ou ses administrations de tutelles pourrait améliorer la capacité de ces dernières à appréhender la dynamique des ressources de l'affectataire dont elles ont la charge et partant la fiabilité des prévisions de recettes. Cela permettrait ainsi de pallier certaines difficultés de pilotage budgétaire tout en renforçant la qualité de l'information dont dispose le Parlement. Si le renforcement de la transparence en matière de données fiscales entre tutelles et bénéficiaires paraît souhaitable, la forme d'une telle évolution reste néanmoins à définir. Le conseil des prélèvements obligatoires (CPO) proposait une obligation de transfert annuel des bases fiscales ; une analyse des modalités juridiques et pratiques d'une telle obligation et de sa compatibilité avec le cadre juridique encadrant les relations entre tutelles et affectataires devra être menée préalablement à toute décision.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40578

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Budget

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 octobre 2013](#), page 10952

Réponse publiée au JO le : [23 septembre 2014](#), page 8054